

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 333

présenté par

M. Breton, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Aubert, Mme Corneloup, M. Sermier et M. Cattin

ARTICLE 14

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« médicale »

les mots :

« de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mot santé est plus général.